

AMEN ALLIANCE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 Mars 2022 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 94 549 245 Dinars, un actif net de 94 392 308 Dinars et un bénéfice de la période de 902 510 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 Mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en titres émis par la société « AMEN BANK » représentent 17,627% de l'actif total au 31 Mars 2022, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- Les disponibilités représentent 29,81% de l'actif total au 31 Mars 2022, dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 Avril 2022

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN
AU 31 MARS 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
ACTIF				
Portefeuille-titres		47 584 893	25 603 191	43 406 342
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	16 415 328	14 864 873	18 026 079
Emprunt d'Etat	3.2	27 634 409	6 425 423	21 672 824
Titres OPCVM	3.3	3 535 156	4 312 895	3 707 439
Placements monétaires et disponibilités		46 890 610	62 766 796	27 681 603
Placements monétaires	3.4	18 705 577	43 502 095	13 040 358
Disponibilités	3.5	28 185 033	19 264 701	14 641 245
Créances d'exploitation	3.6	73 741	67 841	73 341
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		94 549 245	88 437 827	71 161 286
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	151 252	206 273	171 239
Autres Créditeurs divers	3.8	5 685	7 702	6 379
TOTAL PASSIF		156 937	213 975	177 618
Capital	3.9	88 370 671	81 925 429	63 250 077
Sommes Distribuables	3.10	6 021 638	6 298 423	7 733 591
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 783 493	5 274 656	4 080 567
Résultat distribuable de la période		886 935	1 069 474	4 261 290
Réglul résultat distribuable de la période		351 210	-45 708	-608 266
ACTIF NET		94 392 308	88 223 852	70 983 668
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		94 549 245	88 437 827	71 161 286

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/01/2022 au 31/03/2022

(Exprimé en dinars)

		Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	4.1	672 188	349 183	2 117 185
Dividendes/ Titres OPCVM		-	-	269 405
Revenues des obligations de sociétés		586 281	261 833	1 497 937
Revenues des emprunts d'Etat		85 907	87 350	349 843
Revenus des placements monétaires	4.2	413 274	993 298	3 115 946
Total des revenus de placements		1 085 462	1 342 480	5 233 130
Charges de gestion des placements	4.3	-179 639	-244 618	-876 940
Revenus Nets des placements		905 823	1 097 862	4 356 190
Autres charges d'exploitation	4.4	-18 888	-28 388	-94 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		886 935	1 069 474	4 261 290
Régularisation du résultat d'exploitation		351 210	-45 708	-608 266
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1 238 145	1 023 766	3 653 024
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-351 210	45 708	608 266
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-1 862	-1 428	-927
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		17 437	68 832	-86 523
Frais de négociation de titre		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		902 510	1 136 878	4 173 841

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/01/2022 au 31/03/2022

(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	902 510	1 136 877	4 173 841
Résultat d'exploitation	886 935	1 069 474	4 261 290
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 862	-1 428	-927
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	17 437	68 832	-86 523
Frais de négociation de titres	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	22 506 130	-2 494 836	-22 771 983
Souscriptions	32 111 177	45 740 792	163 286 707
- Capital	30 079 723	43 061 000	150 167 813
-Régularisation des sommes non distribuables	1 638 716	-302 263	9 675 110
-Régularisation des sommes distribuables	392 738	2 982 055	3 443 784
Rachat	-9 605 046	-48 235 628	-186 058 690
-Capital	-9 070 753	-45 376 100	-170 997 744
-Régularisation des sommes non distribuables	-492 765	316 306	-11 008 896
-Régularisation des sommes distribuables	-41 529	-3 175 834	-4 052 050
VARIATION DE L'ACTIF NET	23 408 640	-1 357 958	-18 598 142
ACTIF NET			
En début de période	70 983 668	89 581 810	89 581 810
En fin de période	94 392 308	88 223 852	70 983 668
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	638 000	847 848	847 848
En fin de période	837 073	824 697	638 000
VALEUR LIQUIDATIVE	112,765	106,977	111,260
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,490%	5,067%	5,302%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2022

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 Mars 2022.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du

1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2022 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN BANK 2010 SUB	17 800	474 601	490 327	0,519
AMEN BANK 2012	11 000	110 000	113 566	0,120
AMEN BANK 2020-03	75 000	6 000 000	6 058 073	6,407
AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	532 946	0,564
ATL 2020-1A	10 000	800 000	830 160	0,878
ATL 2020-1AA	15 000	1 200 000	1 245 240	1,317
ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	640 000	657 973	0,696
TLF 2020-SUB	20 000	1 600 000	1 622 286	1,716
TLF 2021-1 FIXE	10 000	1 000 000	1 074 624	1,137
TLF 2021 SUB	5 000	500 000	516 647	0,546
BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 549 065	1,638
ATL 2021-1	10 000	1 000 000	1 016 412	1,075
STB SUB 2021-1 TF	7000	700 000	708 009	0,749
Total Obligations de sociétés		16 024 601	16 415 328	17.362

3.2. Emprunts d'Etat

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA13042028	4 000	3 750 000	3 957 351	4,185
BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 457 095	2,599
EN 2021 CAT. B/5	50 000	5 000 000	5 264 241	5,568
EN 2021 CAT. B/5 2EME T	50 000	5 000 000	5 210 236	5,511
EN 2021 CAT. B/5 3EME T	50 000	5 000 000	5 130 192	5,426
EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 013 655	5,303
EN 2022 CATB 1ERE T-COMP	6000	600 000	601 639	0,636
Total Emprunts d'Etat (BTA)		26 677 500	27 634 409	29,228

3.3. Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
FCP AMEN SELECTION	350	31 560	31 560	0.033
SICAV AMEN	71 537	3 503 596	3 503 596	3,706
Total titres OPCVM	71 887	3 535 156	3 535 156	3.739

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2022 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

• Pensions livrées

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL010422 (1)	BT	60	7,25	999 919	1 012 001	1,070
PL080422 (2)	BIAT	49	7,19	1 000 384	1 008 764	1,067
PL140422 (3)	BT	41	7,25	999 966	1 005 590	1,064
PL200422 (4)	BIAT	34	7,25	1 000 936	1 003 948	1,062
PL250422 (5)	BIAT	38	7,25	1 200 591	1 203 960	1,273
PL290422 (6)	BIAT	32	7,25	500 057	500 458	0,529
PL290422B (7)	BT	29	7,25	3 499 125	3 499 826	3,702
Total pensions livrées				9 200 978	9 234 547	9,767

• Certificat de dépôt

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD200422	AB	20	7,25	9 469 512	9 471 030	10,017
Total Certificat de dépôt				9 469 512	9 471 030	10,017

Total placements monétaires				18 670 490	18 705 577	19,784
------------------------------------	--	--	--	-------------------	-------------------	---------------

- (1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 982 titres pour un montant de 999 919 dinars au profit de la BT opérée en date du 31/01/2021 pour une durée de 60 jours avec un taux de 7,25%.
- (2) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,00% Avril 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 967 titres pour un montant de 1 000 384 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 18/02/2022 pour une durée de 49 jours avec un taux de 7,19%.
- (3) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 977 titres pour un montant de 999 966 dinars au profit de la BT opérée en date du 04/03/2022 pour une durée de 41 jours avec un taux de 7,25%.
- (4) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6,9% Mai 2022) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 945 titres pour un montant de 1 000 936 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 17/03/2022 pour une durée de 34 jours avec un taux de 7,25%.
- (5) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7% Novembre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 193 titres pour un montant de 1 200 591 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 18/03/2022 pour une durée de 38 jours avec un taux de 7,25%.
- (6) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 7% Novembre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 496 titres pour un montant de 500 057 dinars au profit de la BIAT opérée en date du 28/03/2022 pour une durée de 32 jours avec un taux de 7,25%.
- (7) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 3 404 titres pour un montant de 3 499 125 dinars au profit de la BT opérée en date du 31/03/2022 pour une durée de 29 jours avec un taux de 7,25%.

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
PLACEMENT A TERME (i)	10 239 420	15 085 747	10 044 001
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	17 945 613	4 178 954	4 597 244
Total des disponibilités	28 185 033	19 264 701	14 641 245

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PLACT070422	AMEN BANK	90	8,25	1 000 000	1 015 189	1,074
PLACT110822	AMEN BANK	230	8,25	1 500 000	1 526 581	1,615
PLACT270622	AMEN BANK	180	8,25	2 500 000	2 542 041	2,689
PLACT280222	AMEN BANK	90	7,25	600 000	606 007	0,641
PLACT290622	AMEN BANK	180	8,25	3 000 000	3 049 364	3,225
PLACT290622A	AMEN BANK	90	7.25	1 500 000	1 500 238	1,587
Total Placements à terme				10 100 000	10 239 420	10,830

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2021 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
DIVIDENDES A RECEVOIR	-	-	-
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	73 741	67 841	73 341
Total des créances d'exploitation	73 741	60 841	73 341

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2021 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

-	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
GESTIONNAIRE	14 213	19 255	15 948
DEPOSITAIRE	39 155	53 435	44 370
DISTRIBUTEUR	97 884	133 584	110 921
Total des opérateurs créditeurs	151252	206 274	171 239

3.8. Autres créditeurs divers :

-	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
ETAT RETENUES A LA SOURCE	-	-	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	5 685	7 702	6 379
Total des autres créditeurs divers	5 685	7 702	6 379

ACTIF NET :

3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2022 au 31 Mars 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 01 janvier 2022	
Montant	67 330 644
Nombre de titres	638 000
Nombred'actionnaires	122
Souscriptionsréalisées	
Montant	30 079 723
Nombre de titres	285 024
Nombred'actionnaires entrants	8
Rachatseffectués	
Montant	9 070 753
Nombre de titres	85 951
Nombred'actionnairessortants	17
Autreseffetssur le capital	
Variation des plus oumoins-values potentiellessurtitres	-1 862
Plus oumoins-values réaliséessur cession des titres	17 437
Régularisation des sommes non distribuables	15 482
Résultatsantérieursincorporés au capital (*)	3 653 024
Régularisation des résultatsantérieursincorporés au capital	1 130 469
Frais de négociation de titre	-
Capital au 31 Mars 2022	
Montant en nominal	88 370 671
Nombre de titres	837 073
Nombred'actionnaires	113

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 Mars 2021 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Sommes distribuable des exercices antérieurs	4 783 493	5 274 656	4 080 567
Résultat Distribuable de la période	886 935	1 069 474	4 261 290
Régularisations du résultat distribuable de la période	351 210	- 45 708	-608 266
Total des sommes distribuables	6 021 638	6 298 422	7 733 591

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/03/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	-	269 405
Revenus des obligations des sociétés	586 281	261 833	1 497 937
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	85 907	87 350	349 843
Total des Revenus du portefeuille titres	672 188	349 183	2 117 185

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/03/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021</u>
Revenus des placements à terme	142 340	173 168	569 621
Revenus du comptierémunéré	-	-	19 500
Revenus des certificats de dépôt	270 934	60 164	1 064 779
Revenus des billets de trésorerie	-	-	60 165
Revenus des pensions livrées	-	759 965	1 401 881
Total des Revenus des placements monétaires	413 274	993 298	3 115 946

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/03/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>au</u> <u>31/12/2021</u>
Rémunération du distributeur	98 693	134 393	481 791
Rémunération du gestionnaire	41 468	56 468	202 433
Rémunération du dépositaire	39 478	53 757	192 716
Total des charges de gestion de placements	179 639	244 618	8769

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u>	<u>Du 01/01/2021</u>
	<u>au 31/03/2022</u>	<u>au 31/03/2021</u>	<u>au 31/12/2021</u>
Redevances CMF	16 587	22 587	80 973
Services bancaires&assimilés	5	2 357	2 319
TCL	2 296	3 444	11 608
Total des autres charges d'exploitation	18 888	28 388	94 900

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.